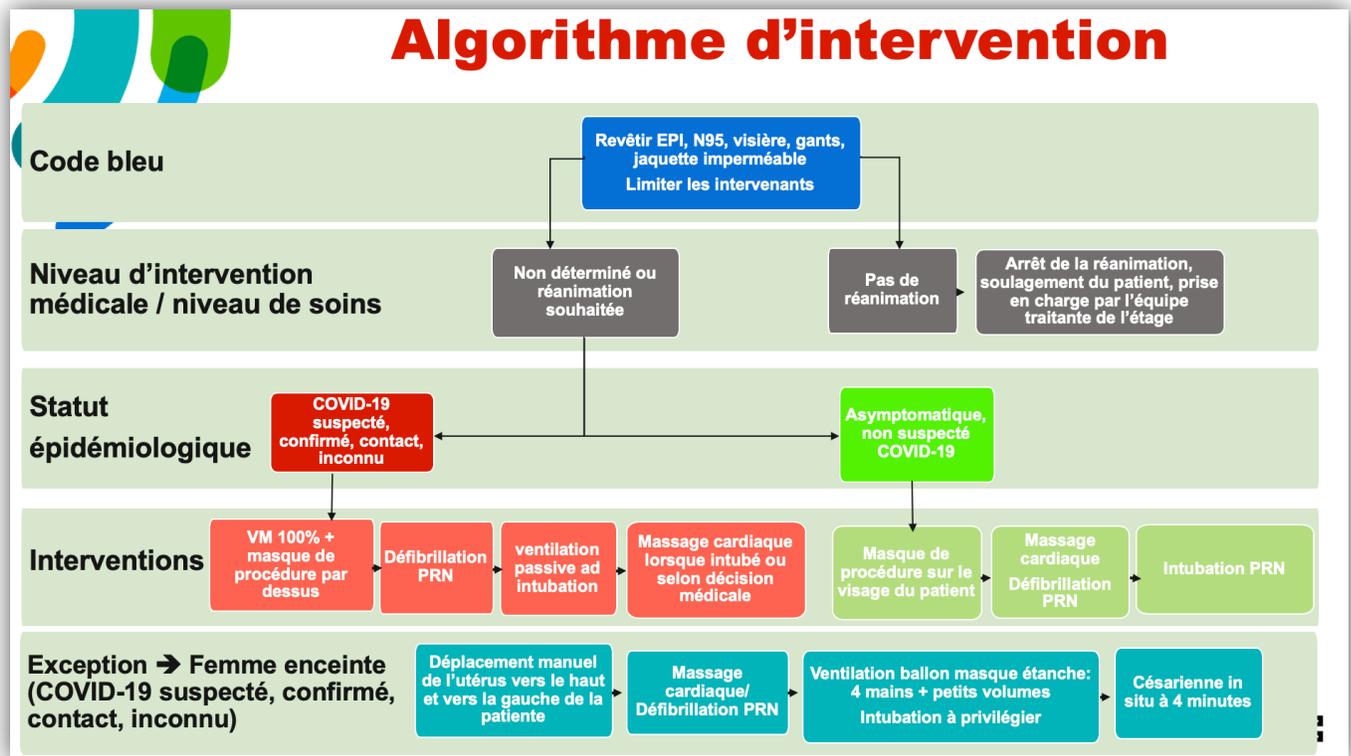


TOPO USI – 2020-07-24

Code bleu protégé

Depuis les débuts de la pandémie, les règles concernant le code bleu ont beaucoup évolué. Nous avons résumé les différentes situations devant lesquelles nous pourrions être confrontés. Par contre, la règle #1 reste la même pour **tous** les codes bleus (et roses) : nous devons revêtir les EPI complets (jaquette **imperméable**, gants, visière et **N95**).



Pièces jointes à ce courriel



Note de service – Réanimation cardio-respiratoire en contexte de la pandémie à la COVID-19.



Code bleu femme enceinte

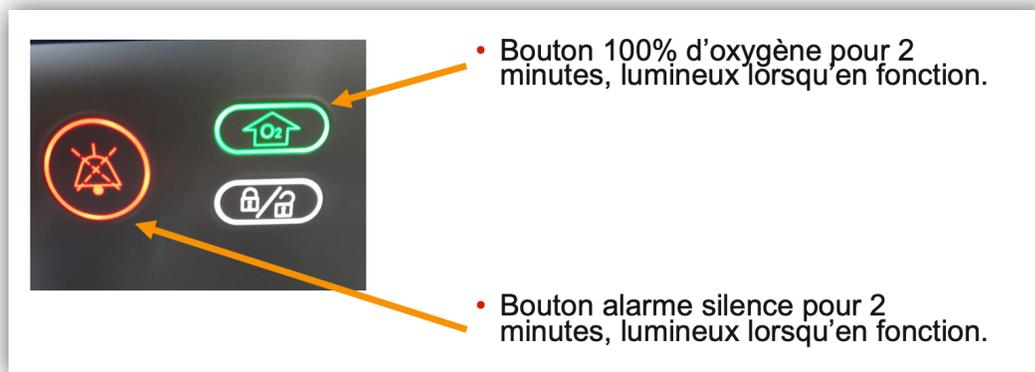
Nouveaux respirateurs

Vous aurez peut-être remarqué que de nouveaux respirateurs sont utilisés aux soins intensifs. Puisque nous nous devons de savoir où se trouve la commande pour donner un bolus de FiO₂ 100% d'O₂ à notre patient, voici des images qui vous montreront où se trouvent les commandes sur les différents modèles.

Respirateurs 980



Respirateurs G5



Nouveaux thermomètres

Les nouveaux thermomètres électroniques blancs que nous avons reçus doivent être utilisés seulement pour la température **BUCCALE**. L'embout n'est pas adapté pour prendre une lecture rectale et pourrait causer un traumatisme.



Changement !! Procédure pour pacemaker endoveineux



Nous révisons la procédure d'échange du pacemaker endoveineux à l'arrivée d'un patient de l'urgence ou de l'hémodynamie. Avant, nous devions changer le pacemaker pour remettre celui branché sur le patient au département d'origine. Par contre, un incident est survenu récemment où le patient a fait une asystolie durant le changement du boîtier. C'est un bel exemple d'un rapport AH-223 qui a permis de réviser une procédure qui présentait des risques énormes pour le patient.

Dorénavant, nous **ne débrancherons plus** le patient de son pacemaker. Vous devrez remettre un de nos pacemakers au département d'origine et garder celui qui se trouve sur le patient.

Cette procédure s'applique **seulement** aux pacemakers. **Pas** aux autres fils du moniteurs cardiaque (couette ECG, Brassard, etc.)

OIP pour prélèvements COVID

 L'OIP-CEMTL-00511 – Précautions additionnelles pour un usager chez qui l'on procède à un prélèvement pour la COVID-19 (voir pièce jointe) doit être remplie par le médecin pour toutes les demandes de dépistage COVID. Un rappel a été fait aux médecins, mais rappelez-vous que vous ne pouvez pas faire de prélèvement sans prescription médicale.

<p>Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de- l'Île-de-Montréal Québec</p>	<p><input type="checkbox"/> HMR <input type="checkbox"/> LT <input type="checkbox"/> HSCO <input type="checkbox"/> PDI <input type="checkbox"/> IUSMM <input type="checkbox"/> SLSM <input type="checkbox"/> CPMCS</p>	
 * 0 P 0 0 5 1 1 *		
Poids : _____ kg Taille : _____ cm Allergie(s) : _____ Intolérance(s) : _____		
[OIP-CEMTL-00511] – [Précautions additionnelles pour un usager chez qui l'on procède à un prélèvement pour la COVID-19]		
SECTION 1 - DÉTERMINATION DE LA PROBABILITÉ PRÉ-TEST DE COVID-19		
Probabilité ÉLEVÉE	Probabilité FAIBLE	Dépistage d'un usager ASYMPTOMATIQUE
<input type="checkbox"/> Fièvre objectivée sans diagnostic alternatif probable <input type="checkbox"/> Toux de novo ou exacerbation aiguë de toux	<input type="checkbox"/> Symptômes cliniques MAIS absence des critères	<input type="checkbox"/> Dépistage d'admission Dépistage au contact

Sur ce, nous vous souhaitons une belle fin de semaine !

Marjo et Mylène

